

RÉSUMÉ DES ORIGINES

DU

SÉMINAIRE ET COLLÈGE DE VALOGNES.



Le magnifique enclos sur lequel s'élèvent les bâtiments du Séminaire de Valognes appartenait encore aux ducs de Normandie, avant la dernière moitié du XI^e siècle.

Guillaume le Bastard, avant de s'embarquer pour la conquête de l'Angleterre, en fit l'aumône, avec d'autres biens (Eglises de Cherbourg, d'Equeurdreville et de Barfleur, prairies et forêts dans le Cotentin), à Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, par une chartre en date à Valognes de 1056.

Le prélat y fit planter un bois taillis, élever une chapelle et un palais auquel on donna le nom de Manoir l'Evêque.

Les évêques de Coutances se réservèrent ce domaine comme pied à terre dans la presqu'île. C'est à Valognes, en effet, qu'en 1283, Eustache confirma aux religieux de Blanchelande les dîmes dont ils jouissaient dans la paroisse du Rozel. C'est dans la

Chapelle qu'en 1460, Olivier de Longueil, Cardinal et évêque de Coutances, conféra les ordres, les 7 et 8 Juin, à 101 acolytes, à 10 sous-diacres, à 27 tonsurés, et, le 17 du même mois, à 127 tonsurés.

Geoffroy Herbert donna aussi la tonsure et les ordres mineurs en la Chapelle de son Manoir épiscopal de Valognes, le 20 Mai 1482.

(Toustain de Billy, Hist. du diocèse, éditée par M. Dolbet II, p. 63 et 286).

Au seizième siècle, pendant les guerres de religion, les protestants saccagèrent le manoir l'Evêque ainsi que le Couvent des Cordeliers, situé à peu de distance. Pour réparer les pertes occasionnées par ces luttes fratricides, le Pape autorisa le roi de France à prélever sur le temporel des évêchés un impôt de 50,000 écus de rentes. Coutances fut taxé à 40 écus d'or sol de rente. Arthur de Cossé « dut mettre en vente, comme moins dommageable à son église et évêché, le vieil manoir de Vallongnes », d'une contenance de 15 vergées 5 perches et d'un revenu annuel de 60 livres tournois.

François Lejay, sieur de Cartot, gouverneur du Château de Valognes, s'en rendit acquéreur, le 26 Janvier 1570, au prix de 1445 livres. Il en fut déposé, peu après, en vertu du droit de rachat, que l'évêque s'était réservé.

Cette mesure de sage prévoyance servit à propos les dames Bénédictines que Charlotte de la Vigne, leur première abbesse, avait établies à Cherbourg, rue au Fourdray. Chassées de cette ville, en 1631, par une peste violente, elles furent heureuses de trouver

un refuge dans les mesures du vieux Manoir, en attendant la construction du Couvent de Notre-Dame de Protection, dont la ville de Valognes a fait un hospice, envié par des municipalités beaucoup plus importantes.

Claude Auvry, trésorier de la Sainte Chapelle et évêque de Coutances, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, avait fondé un séminaire à Coutances, en 1650, afin de préparer les jeunes clercs au sacerdoce. Il en avait confié la direction aux disciples du Père Eudes, dont les missions faisaient le plus grand bien dans la contrée ; mais ce séminaire était insuffisant à cause des vocations ecclésiastiques de jour en jour plus nombreuses. Les fonds manquaient au seigneur évêque. Le Manoir ne présentait que des ruines. Où trouver des ressources pour les relever ? Dans la paroisse de Brix vivait un prêtre de mérite et distinction, aussi remarquable par sa naissance que par sa fortune. Il avait fait à Rome ses études théologiques et, grâce à l'influence de sa famille, il aurait pu obtenir un siège épiscopal ou une riche abbaye. Les honneurs et les bénéfices n'avaient pour lui aucun attrait. Il partageait son temps entre les fonctions d'un humble curé de campagne et le rude labeur de maître d'école. Vous avez reconnu Messire François Le Tellier, abbé de la Luthumière. Lorsqu'il apprit les embarras de son évêque, il vint le « supplier de trouver bon qu'il contribuât de son bien et de ses frais à l'établissement d'un second séminaire. »

Par acte du 20 Décembre 1654, il fieffa le Manoir

l'Evêque pour 150 livres de rente foncière, aux fins d'y fonder et doter un séminaire ecclésiastique, sous le nom et titre du Très Saint-Sacrement de l'Autel et sous la protection spéciale de Saint-Charles de Borromée et de Saint Philippe de Néri.

Des bâtiments nouveaux furent élevés sur les fondations des anciens. Le donateur y sacrifia la plus grande partie de ses biens patrimoniaux, et, en les appropriant à leur nouvelle destination, il en fit, suivant Toustain de Billy, « le plus bel ornement non seulement de la ville de Valognes, mais aussi de toute la Basse-Provence, moins par la beauté de ses bâtiments et de ses jardins, de sa riche bibliothèque et autres choses semblables, que par les grands biens que l'on y faisait et les avantages publics qui en provenaient. »

Les élèves pensionnaires, au nombre de 50, se trouvaient sous la direction du Supérieur, assisté d'un procureur et d'un économiste. Trois régents enseignaient la théologie, la philosophie et les lettres humaines. Un préfet ou répétiteur était chargé du chant, des cérémonies liturgiques et du comput ecclésiastique.

C'étaient Messieurs :

Louis Le Bourgois, abbé d'Héauville ; Noël Berthauld, de Tamerville ; Robert Bazan, prieur de l'Hôtel-Dieu de Valognes ; Guillaume Le Filliastre sieur du Faoucq ; François le Trésorier et Guillaume Couppey.

Le séminaire devint plus fréquenté que celui de Coutances. Faute de place, on était obligé de refuser

des étudiants. Cette prospérité dura jusqu'en 1660. Une accusation de Jansénisme fut lancée contre l'Abbé de la Luthumière et ses professeurs. Ils en appelèrent devant Eustache de Lesseville, qui, par une ordonnance du 31 Mars 1660, après une minutieuse enquête, justifia les accusés et confondit leurs détracteurs.

Mais, à la mort du prélat, les dénonciations contre la maison de Valognes recommencèrent plus fort que jamais. L'abbé de la Luthumière, dont, personnellement, l'orthodoxie en matière de foi était incontestable, ne surveillait point, paraît-il, avec assez de vigilance, l'enseignement de certains de ses professeurs touchant la grâce et la prédestination. Loménie de Brienne, successeur d'Eustache de Lesseville, fatigué de ces plaintes réitérées, auxquelles répondait d'une manière assez peu courtoise le supérieur, outré, lui aussi, de l'acharnement avec lequel on le poursuivait, jeta « un interdit sur le séminaire en 1675, c'est-à-dire défendit d'y faire aucun exercice pour les ordinands. »

Les ennemis de l'abbé de la Luthumière, qui convoitaient son magnifique établissement, ont voulu faire passer cette défense, simple mesure de police ecclésiastique, pour une condamnation entachant sa doctrine d'hérésie. Les contemporains ont énergiquement protesté. M. l'abbé Gilbert, vicaire général de Coutances, compétent dans l'espèce, a fait remarquer très justement, dans son histoire du Bienheureux Thomas Hélye, page 110, en parlant de M. de la Luthumière, qu'un évêque aussi éclairé et aussi

prononcé contre le jansénisme que Mgr de Brienne n'aurait certainement pas admis et encore moins cité, comme témoin dans l'enquête faite en 1699 sur le Bienheureux Thomas, un prêtre dont la défection en matière de foi eut alors été notoire et scandaleuse.

Une vingtaine d'étudiants étaient restés avec l'abbé pour chanter dans la Chapelle l'office des dimanches et autres fêtes. Un tel abus devenait intolérable aux yeux des adversaires du supérieur. Le pouvoir civil intervint et le roi, par une lettre de cachet du 6 Juillet 1675, ordonna d'expulser du séminaire tous les prêtres et écoliers qui portaient le costume ecclésiastique. M. de la Luthumière demeura seul avec quelques domestiques dans son vaste logis et attendit pendant vingt ans que justice lui fut rendue. Il succomba le 15 Septembre 1699, dans sa 82^e année.

Son testament, par lequel il léguait le séminaire aux Oratoriens, fut déclaré nul. Un procès s'engagea entre l'évêque du diocèse, les Pères de l'Oratoire de Caen et les héritiers du testateur. Après une procédure longue et compliquée, les parties terminèrent leur différend par une transaction en date du 7 Avril 1702. L'évêque fut mis en possession du séminaire qui rouvrit ses portes fermées depuis 27 ans.

Les études furent rétablies et placées sous la direction de M. l'Abbé de Laillier, curé de Valognes et archidiacre du Cotentin, le 12 Septembre 1702.

Le nouveau supérieur était né, le 12 février 1641 à Valognes, dont il était curé depuis le mois d'Octobre 1677.

C'était un homme d'initiative et d'action. Lorsqu'il

fut appelé à la supériorité du Séminaire, il avait 61 ans.

Les malheurs qui avaient accablé M. de la Luthumière provenaient en partie, il le savait, du choix fait souvent sans discernement des directeurs de son séminaire. Son premier soin fut de s'entourer de maîtres sur le dévouement et l'orthodoxie desquels il pût compter.

Les études reprirent le niveau qu'elle avaient atteint sous le gouvernement de M. de la Luthumière. On vit des élèves soutenir en public, sur les matières ingrates de la philosophie et de la théologie, des thèses dont plusieurs illustres personnages ne dédaignèrent pas d'accepter la dédicace.

Pour faciliter la lecture des bons livres, il fit don d'une bibliothèque publique à sa ville natale par contrat du 10 Novembre 1719.

Il fit construire et doter une école de jeunes filles, et, sur les instances des bourgeois de Valognes, permit aux professeurs du collège de Valognes, fondé deux siècles auparavant, de tenir leurs classes dans les dépendances du séminaire. Afin de s'occuper exclusivement du séminaire, M. de Laillier résigna ses fonctions d'archidiacre et de curé de Valognes, le 16 Janvier 1725.

Il mourut, le 30 Avril 1728, à l'âge de 87 ans. Son corps fut inhumé à côté de M. de la Luthumière dans le chœur de la Chapelle du Collège à l'endroit qui porte le nom de Cave. ✓ 1728

Un ancien élève de Valognes, professeur de Théologie et en même temps préfet des études depuis

huit années, messire Jean-François Dallet, originaire de Cherbourg, recueillit la succession de M. de Laillier. Il ne resta que deux ans au séminaire. L'Évêque l'avait choisi pour faire passer sans brusque transition le gouvernement de la Communauté des mains du clergé séculier entre celles des congréganistes. Opération délicate, que, malgré les sollicitations les plus pressantes, Mgr de Brienne n'avait pas osé entreprendre. L'acte de fondation du séminaire par M. de la Luthumière s'y opposait formellement. C'est même en vertu de cet acte que, son testament fut annulé. Léonor de Matignon, deuxième du nom, passa outre. Il se mit d'accord avec les héritiers du fondateur et « Considérant qu'il n'y avait rien de plus important pour le bien de son diocèse que ses deux séminaires de Coutances et de Valognes fussent sous la conduite des prêtres de la même congrégation, animés d'un même esprit et d'un même zèle, qui, par une correspondance uniforme, tendent tous par les mêmes voies au but de la perfection », le seigneur évêque de Coutances, par lettre d'insitution du 10 décembre 1529, unit à perpétuité au séminaire de Coutances et à la Congrégation des Eudistes le séminaire de Valognes.

Messieurs Dallet, Marion et Poullain, prêtres du diocèse, restèrent dans l'établissement jusqu'aux vacances du mois d'Août.

M. Cousin, supérieur général des Eudistes, mit à la tête du séminaire Monsieur Jean-François Leclerc, qu'il tira de la maison de Lisieux. Il prit possession le 7 Janvier 1730. Tous les ordres de la ville et les

anciens professeurs lui firent le plus gracieux accueil.

Les régents du vieux Collège de Valognes, fondé en 1534 par Nicolas Le Poittevin, sieur du Moustier, ne pouvant trouver de local en ville pour donner leurs leçons, s'étaient retirés provisoirement dans le séminaire. Les notables Messieurs du Clergé, les officiers et autres bourgeois traitèrent avec l'évêque pour y fixer les classes d'une manière définitive. Il fut arrêté, le 6 Septembre 1730 :

Que les classes, depuis la sixième jusqu'à la Rhétorique, seraient tenues par des prêtres séculiers, originaires de Valognes autant que possible, choisis par l'évêque sur 3 sujets présentés par la ville et révocables s'ils manquaient à leurs devoirs ;

Que les écoliers paieraient par an neuf livres à leur régent et une livre au séminaire, plus les frais d'éclairage, les réparations des vitres, des bancs et des portes ;

Que les enfants de la famille Le Poittevin, bienfaitrice du collège, seraient instruits gratuitement et que les revenus du collège appartiendraient au séminaire.

Les Eudistes firent alors construire les classes, contiguës à la ferme. L'accession se faisait par la venelle aboutissant directement à la rue. Le séminaire et le collège formaient deux établissements distincts sans aucune communication entre eux. Le Supérieur du Séminaire prenait le titre de principal du Collège dont il avait la direction. Un prêtre Eudiste, sous le nom de préfet des études, était chargé de la surveillance et de la police des classes.

Cette disposition des études fut appréciée par les parents comme elle le méritait. Les élèves affluèrent dans les nouveaux bâtiments et l'instruction secondaire sembla pour toujours assurée dans la ville de Valognes.

M. Leclerc, à l'expiration de son mandat, fut envoyé dans un autre poste, en 1739, et remplacé par M. Dallet dont nous avons déjà fait la connaissance. Obligé de quitter Valognes en 1730, ce prêtre éminent avait essayé vainement de se fixer à Paris, au séminaire de St-Sulpice et au collège d'Harcourt. La maison où il avait fini ses études et débuté comme professeur lui tenait au cœur, il y revint après s'être fait recevoir dans la Congrégation des Eudistes, le 9 Octobre 1733. Pendant son gouvernement, le nombre des élèves du collège fut porté à trois cents.

Après le décès de M. Dallet, M. Leclerc fut rappelé à Valognes pour la seconde fois. Dans les assemblées générales de la Congrégation, il figure comme supérieur en 1742.

A partir de cette époque jusqu'aux approches de 1789, rien de saillant dans les annales du collège et du séminaire de Valognes. Après six ans d'exercice, les supérieurs, selon les constitutions de l'ordre, se succèdent régulièrement, travaillant avec autant de zèle que d'humilité à former des bons prêtres et des citoyens vertueux et savants pour la société et la religion.

Voici les noms des supérieurs qui ont été relevés sur les registres de la Congrégation :

René Davy, 1748.

Thomas René de la Fontaine, 1754.

René Davy, 1759, pour la seconde fois.

Pierre-François Dumont, 1763, mort supérieur général à Caen, le 8 Janvier 1796.

Jean Auger, 1769. La prospérité du collège atteignit sous lui son apogée. M. Auguste Laveille (1) écrit : « L'école de latin de Cherbourg, en 1774, était en pleine décadence puisqu'un seul régent aidé d'un sous-maître, payé par lui, était censé pouvoir instruire tous les élèves. Cette situation précaire était due en partie au voisinage du Collège de Valognes, qui renfermait alors 600 élèves et devait faire à Cherbourg une concurrence redoutable ».

Jean Quesnot, 1777.

Jean Auger, 1780, que nous retrouverons après la Révolution. L'un de ses confrères, Messire Jean-François Lecocquière, qui faisait partie de la société académique de Cherbourg dès 1775, professait la philosophie. Ses leçons étaient fort goûtées. Un de ses élèves, Constant Demons, de Cherbourg, depuis curé de Sainte Trinité, de 1815 à 1817, raconte qu'ils étaient 101 condisciples en 1782. Aux mois de Mars et de Février de cette année, deux thèses latines sur la philosophie et la morale furent soutenues par Pierre Brochard de Canteloup, François et Jean Viel, de Bricquebec, Jean Mahieu, de St-Eny, Constant Demons, de Cherbourg, Nicolas Thèzeloup de Cou-

(1) Les écoles de Cherbourg avant la révolution. — Avranches, 1896, p. 29.

tances, et Louis Dorléans de Colomby, pensionnaires du séminaire.

Joseph-François Longueville était supérieur en 1785. Le régent de philosophie J. Dubourg, dans un brillant tournoi du 30 Mars 1787, fit joûter Charles-Louis de la Martinière de Cherbourg, Jean Levacher, de Saint-Pierre-Eglise, Victor-Félix Cauchon de Gonnevillle, et Jean-Nicolas-Henri Pouilly de Teurthéville-Hague, sur l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. La thèse fut dédiée à Mgr de Talaru, évêque de Coutances.

En 1789, Guillaume Lefèvre, dernier supérieur Eudiste, dirigeait le séminaire et le collège. Là comme partout ailleurs la politique était à l'ordre du jour ; les élèves auraient-ils pu se dispenser d'en faire. L'un d'eux, Mariette de Wauville, de la classe de philosophie, dans les rares loisirs que lui laissaient ses études, élaborait une constitution pour le plus grand bonheur de peuple. Le fruit de ses veilles reçut les honneurs de l'impression.

La constitution civile du clergé fut votée, le principal du collège s'y soumit ; mais ses professeurs, à l'exception d'un sieur Dallet acolyte, qui tenait la sixième et la septième, refusèrent. La municipalité de Valognes les révoqua. Sommés de livrer les clefs de leurs classes, ils opposèrent la résistance passive. On fit alors appel à la force armée, un piquet de garde nationale expulsa les récalcitrants.

L'établissement des Pères Eudistes fut vendu 28,180 livres à Laurent Lapierre Jacquelin de Valognes, le 25 Septembre 1796. Après avoir servi de

salle de réunion aux assemblées primaires de la section des Capucins, la chapelle fut convertie en salle d'armes pour la garde nationale et, plus tard, en bibliothèque. Le reste du grand corps de bâtiments qui fut autrefois le séminaire de Valognes resta sans emploi déterminé jusqu'au jour où Napoléon Bonaparte en fit un collège communal sous la dépendance de l'Université.

(Extrait de Toustain de Billy, des Annales de la Congrégation des Eudistes et pour la période révolutionnaire d'un manuscrit de M. l'abbé Mabire, vicaire de Saint-Malo de Valognes).

L. DROUET.

